

MOUTIER

MOBILITÉ

FICHE

Politique de stationnement

De manière générale, il y a un nombre trop important de places de parking en surface sur la commune (cimetière, restaurant Le Derby, piscine et la patinoire (plus de 250 places depuis le chemin de la piscine au croisement avec la rue du Viaduc jusqu'au parking de la patinoire et l'école de parapente), ...). Il serait donc très intéressant pour la commune de mettre en place une politique de stationnement sur l'ensemble de son territoire. A l'hôpital par exemple, le parking souterrain permet de libérer d'importantes surfaces dans le quartier.

Bien que la place Notre Dame de la Prévôté soit utilisée pour la place du marché et qu'elle nécessite donc un large espace, notamment accessible aux véhicules des maraîchers, il pourrait être intéressant de réfléchir à l'utilisation et au nombre de places de parking laissés disponibles à cet endroit le reste de la semaine, notamment en vue de limiter le trafic à l'intérieur de Moutier et de favoriser d'autres modes de transports.

Il y a un grand nombre de places de parking tout autour de l'école de la Poste (Avenue de la Liberté). Il serait intéressant d'évaluer les besoins en places pour le corps enseignant et les travailleurs de l'école et retirer un certain nombre de places, d'autant que le trafic autour des écoles représente un réel danger pour les élèves. Dans un même ordre d'idée, en vue d'éviter le stationnement sauvage autour de l'école à la rue Mercier, il pourrait être intéressant de mettre quelques places de stationnement sur la route, permettant aussi une modération de la vitesse de trafic aux abords de l'école, par effet de chicane.



M1

Mesures de modération du trafic

A l'est de Moutier, la route cantonale (rue de Soleure) est limitée à 60km/h ce qui est rapide pour l'intérieur d'une localité.

Il serait intéressant de mettre en place plusieurs zones 30km/h sur le territoire communal. Par exemple dans le quartier à l'ouest de la commune, dans les alentours du chemin de Courtine, une mise en zone serait intéressante.



M2

Mobilité électrique

Certaines places de stationnement à la gare pourront dans le futur être utilisées pour implanter des bornes de recharge électriques pour les voitures. De manière générale, des bornes de recharge pourraient être installées sur de nombreux parking (piscine/patinoire, gare, bâtiment communal...).



M3

Parkings-Relais (P+R)

Il y a un nombre trop important de places (une centaine) en surface à la gare de Moutier sur la rue de l'est. Il serait important de limiter le nombre de places et de mettre en place une politique de P+R.



M5

Concept de mobilité douce

Il y a un manquement certain en termes de stationnement pour vélos/trottinettes, notamment comparé à la place accordée au TIM. Un concept de mobilité douce permettrait à la commune de pallier à ces lacunes. De plus, un certain nombre d'accidents impliquant des piétons et des cyclistes ont été relevés ces dernières années ; la Commune devrait menée un travail de réflexion pour favoriser davantage la mobilité douce sur son territoire.

Par exemple, derrière la gare de Moutier, un espace couvert permet de parquer les cycles, mais il n'y a pas de racks pour accrocher correctement les vélos et il manque des places sécurisées à de nombreux endroits autour de la gare. La Commune aurait le potentiel de mettre en place un B+R. Des places pour vélos/trottinettes couvertes pourraient être créées à l'école de la rue Mercier et au parking Sainte-Catherine, permettant ainsi un accès à la place de jeux à côté, et aux lieux alentours. Vers la patinoire, il y a un espace avec des racks à vélo, mais avec peu de places : 10 racks à vélo, pour 250 places TIM.

Il y a un autre espace avec des racks à vélo en contrebas de la piscine qui est en partie couvert, mais ce large espace réservé aux vélos est toutefois un peu éloigné de l'entrée de la piscine. Il serait intéressant de mettre en place des stationnements pour les trottinettes vers la patinoire et la piscine.

De manière générale, il serait très intéressant de dessiner des bandes cyclables sur la commune. Il n'y a pas de trottoir le long de la rue de l'est qui permet d'arriver à la gare.



M7



Chemin de l'école

Il serait intéressant de réfléchir à la problématique du chemin de l'école afin de réduire le trafic automobile interne de parents emmenant leurs enfants à l'école. Le système de Pedibus pourrait par exemple être promu par la commune auprès des écoles.

M8



Politique et plans de mobilité dans les entreprises

La commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises de taille importante et générant de nombreux emplois. Ces nombreux travailleurs génèrent une part importante de déplacements en voiture. La commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ

Gestion écologique et différenciée des espaces publics/ Surfaces perméables

C'est toute une politique 'biodiversité' qui devrait être développée à Moutier pour une gestion écologique de ses espaces qui permette :



- de réduire beaucoup de travaux de tontes inutiles sur des surfaces qui pourraient être laissées en prairies et ainsi garantir de vrais espaces de nature en ville ;
- d'assurer, par des revêtements perméables, l'infiltration des eaux de pluie dans le sol sur nombre de plateformes de stationnement ;
- de laisser croître les arbres de la Cité plutôt que devoir effectuer des tailles régulières et souvent inutiles, voire malencontreuses pour la santé des arbres ;
- de planter allées et mails arborés pour ombrager les rues et ainsi améliorer notablement la qualité de vie des habitants ;
- d'initier la végétalisation de nombreux bâtiments et murs de soutènement par des plantes grimpantes / retombantes ;
- ...

B1
B2

Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Moutier possède quelques arbres absolument remarquables qui magnifient leur environnement immédiat mais ils sont globalement peu nombreux. Une attention particulière, certainement avec la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du Patrimoine Arboré (PGPA, cf. annexe REx), permettrait à la Commune de renforcer sensiblement la biodiversité dans son tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :



- aménager un square / place de jeux et arboriser la zone d'utilité publique de Plein-Soleil (bf 3319) ;
- développer un arboretum / mail d'arbres à fleurs à l'école Chantemerle ;
- ombrager la place de jeux de la Courtine (bf 1876) ;
- développer un concept général de valorisation / végétalisation du secteur Chadefontaine / Champs-Forts qui manque crucialement d'ambiances / de vie ;
- établir un concept général de réaménagement / arborisation des plateformes de stationnement de Fin de Chalière / Chemin du Stade / Forum de l'Arc / Nicolas Junker ... ;
- planter un alignement arboré à la Rue Industrielle ;
- installer un alignement d'arbres Rue de Soleure ;
- ...

B3

Les exemples de valorisation de Moutier par le végétal sont ainsi nombreux entre des alignements d'arbres à installer et des plateformes de stationnement à ombrager ; la Commune se devrait de 'dérouler' une programmation détaillée des intentions / actions à mener pour enrichir son image et les différentes ambiances / identités de ses quartiers.

Rappelons cependant, au regard des tailles infligées aux arbres qui bordent les routes de la Commune, qu'un arbre n'a pas besoin de taille régulière ; une taille peut toutefois se justifier pour, dans le cas le plus évident, le dégagement du gabarit nécessaire aux véhicules au bord d'une route. Si un arbre doit malgré tout être régulièrement taillé, il faut mener une réflexion plus générale (soit l'emplacement ne convient pas à la plantation d'un arbre, soit le choix de l'essence pour cet emplacement est mauvais).

Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau



La Commune se doit de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ». En ce sens, le détail de l'ERE et les berges de la Birse, de La Chalière, du Ruisseau Derrière les Crêts (en coordination avec la Municipalité de Perrefitte), du Ruisseau Rouges Champs-Les Combattes devrait être (ré)évalué.

B8



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE

Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics



Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation à priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. Dans le Jura bernois, si tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible étaient rénovés, il serait possible de réduire la consommation d'énergie des bâtiments de moitié. Parmi les bâtiments d'habitation pris en compte, 68 % ont été construits avant 1980 et accaparent 84 % des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la Commune. La Commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la Commune de Moutier pourrait produire 48.8 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 12'198 ménages. 48 % de ce potentiel pourrait être produit par les 225 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 67 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 26 % de ce potentiel, soit la consommation de 3'220 ménages. En 2019, Moutier comptait 3'459 ménages.

E3
E5

Chauffages à distance



Projet à l'étude depuis le secteur des Laives, la mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée.

E4